



Demande de naturalisation.

Par **MOH49**, le **01/06/2008** à **21:56**

Bonjour,
J'ai 40 ans , je suis de nationalité marocaine et je vis en France depuis 35 ans. Issu d'une famille de 8 enfants qui sont tous d'ailleurs naturalisés Français.
Marié, avec 3 enfants nés en France. Toute ma scolarité et ma carrière professionnelle ont été effectuées en France.
Après une demande de naturalisation déposée il y a 2 ans, j'ai reçu une réponse m'indiquant un ajournement de 2 ans pour la cause suivante:
" conduite sous l'empire alcoolique" en 2005 ,et cela pour 0.58 g/l.
Je tiens à préciser que j'ai eu effectivement ,par composition pénale, une suspension de permis de 3 mois ,amende de 300 € et 6 points en moins sur mon permis que je détiens depuis 1992.
A la suite de cela , et par ma propre initiative, j'ai suivi un stage de sensibilisation à la conduite routière qui m'avait coûté 230€.
Je pense avoir assez reconnu mon tort.
Depuis que je suis en France ,c'est la seule infraction commise.
En plus d'un recours ,que faire pour cette décision, qui me semble sans fondement ?
Merci de votre célérité.

Par **jeetendra**, le **02/06/2008** à **18:19**

bonsoir, [fluo]l'octroi de la nationalité française par naturalisation relève du pouvoir [fluo]discrétaire de l'Etat[fluo], si la nationalité vous a été refusée à mon avis de façon excessive c'est pour des raisons de moralité tenant à la condamnation pénale dont vous avez fait l'objet, attendez la réhabilitation légale qui interviendra et entraînera automatiquement l'effacement de la peine prononcée pour refaire une nouvelle demande de naturalisation, courage à vous, cordialement

Par **MOH49**, le **02/06/2008** à **20:23**

Bonsoir,
Merci tout d'abord pour votre reponse .
La composition pénale expire le 14 /06/2008 , il m'est quand meme possible de demander un recours gracieux sachant que je n'ai eu aucune infraction ni recidive ?
Vous comprendrais que je ne pourrais pas attendre 2 ans et recommencer toutes les demarches administratifs.
Cordialement